



# Écoutez et partagez vos musiques préférées !



Nokia 5800 Xpress Music

# 30€ remboursés<sup>(1)</sup>

pour l'achat d'un Nokia 5800 Xpress Music > 30€ avec renouvellement<sup>(2)</sup> ou souscription à un forfait voix Bouygues Telecom 1h30 et plus

Du 20 juillet au 23 août 2009. Engagement 12 mois minimum.

(1) Non cumulable avec les promotions proposées sur le site bouyguetelecom.fr ou par le Service Client de Bouygues Telecom.

(2) Dans le cadre d'un renouvellement, vous devez être éligible au programme de renouvellement du mobile, et reconduire le contrat pour une durée de 12 mois minimum.

[bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr)



**30€ remboursés<sup>(1)</sup> pour l'achat d'un Nokia 5800 Xpress Music > 30€ avec renouvellement<sup>(2)</sup> ou souscription à un forfait voix Bouygues Telecom 1h30 et plus. Du 20 juillet au 23 août 2009. Engagement 12 mois minimum.**

- 1/ Remplissez le coupon ci-contre ou recopiez-le sur papier libre en précisant: "OFFRE DE REMBOURSEMENT NOKIA 5800 XPRESS MUSIC" en lettres majuscules.
- 2/ Joignez impérativement :
  - une copie du formulaire de souscription à l'offre choisie ou de l'avenant de renouvellement<sup>(2)</sup>,
  - une copie de la facture d'achat ou ticket de caisse en entourant la date d'achat, le prix et la référence du mobile,
  - une copie du N° IMEI et du GENCOD visibles sur la tranche du coffret,
  - un RIB, RIP ou RICE.
- 3/ Renvoyez le tout sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 6 septembre 2009 à l'adresse suivante :

**Bouygues Telecom**  
Offre de remboursement Nokia 5800 Xpress Music  
TESSIMS n°10758 TSA 30032 - 78082 YVELINES CEDEX 9

Vous serez remboursé par virement bancaire dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre demande complète, lisible et non raturée. Vous serez averti par SMS de votre remboursement.

Offre limitée à un seul remboursement par numéro de téléphone mobile et soumise à la non résiliation dans les 7 jours suivant l'activation de la ligne. Toute demande non conforme ne sera pas prise en compte. Remboursement par lettre-chèque si absence de RIB, RIP ou RICE.

(1) Non cumulable avec les promotions proposées sur le site bouyguetelecom.fr ou par le Service Clientèle de Bouygues Telecom.

(2) Dans le cadre d'un renouvellement, vous devez être éligible au programme de renouvellement du mobile, et reconduire le contrat pour une durée de 12 mois minimum. Voir conditions de renouvellement sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr)



## OFFRE DE REMBOURSEMENT NOKIA 5800 XPRESS MUSIC

Coupon-réponse à remplir dans son intégralité, en lettres majuscules et à retourner à l'adresse indiquée ci-contre.

DÉJÀ CLIENT  NOUVEAU CLIENT

MME  MLLE  M.

NOM  PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° SIREN  (à remplir par les Professionnels exclusivement)

Adresse

Code postal  Ville

N° de téléphone bénéficiant de l'offre

Adresse e-mail  @

Date d'achat / /  Signature

Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition auprès de Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 20 quai du Point du Jour, 92640 Boulogne-Billancourt Cedex. Sauf opposition à la même adresse, les informations contenues dans la présente demande sont utilisées par Bouygues Telecom pour l'exploitation et la promotion de son service (hors courriers électroniques) et, le cas échéant, de ses partenaires. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations commerciales de Bouygues Telecom par courrier électronique (SMS/e-mail ou portable/message sur répondeur), appelez gratuitement le 603 depuis votre portable.